

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE ÉQUIN

NATURE DE L'OPÉRATION

Développer l'élevage, augmenter la valeur ajoutée des productions locales et favoriser la promotion et la commercialisation des chevaux dans le département du Lot.

Ce programme concerne les filières chevaux de sport, chevaux de loisirs et chevaux de trait du Lot. Il est organisé autour de plusieurs mesures :

FILIÈRE CHEVAUX DE SPORT

- **aide à la génétique confirmée** : prise en charge de 50 % du coût de la saillie dans la limite d'une aide de 1 000 €, pour juments 1 pt PACE minimum sans limite d'âge
- **aide à la préparation de jeunes chevaux aux présentations-ventes** : prise en charge de 80 % d'une dépense plafonnée à 400 € par cheval sur les frais de pension-travail chez un professionnel et les frais d'engagement aux présentations-ventes
- **aide à la mise en compétition** : prise en charge de 80 % d'une dépense plafonnée à 800 € sur les frais de pension-travail chez un professionnel, les engagements en concours et les frais de transport
- **journées de présentation-vente** : prise en charge des frais d'organisation de deux journées de présentation-vente à la station de Gramat dans la limite de 2 000 € par manifestation

FILIÈRE CHEVAUX DE LOISIRS

- **aide à la génétique confirmée** : prise en charge de 50 % du coût de la saillie dans la limite d'une aide de 250 €, pour juments labellisées loisir ou ayant un produit labellisé loisir
- **aide à la préparation de jeunes chevaux aux qualifications loisir** : prise en charge de 80 % d'une dépense plafonnée à 400 € par cheval sur les frais de pension-travail chez un professionnel et les frais d'engagement
- **journée de présentation-vente de chevaux qualifiés loisir à la selle ou à l'attelage** : prise en charge des frais d'organisation et de communication d'une journée de présentation-vente à la station de Gramat dans la limite de 2 000 €

FILIÈRE CHEVAUX DE TRAIT

- **aide à la génétique** : prise en charge de 50 % du coût de la saillie dans la limite d'une aide de 45 €
- **aide à la station de monte de Sousceyrac** : participation au fonctionnement de la station de monte de Sousceyrac à hauteur de 1 500 € par an
- **concours départemental de chevaux de trait** : participation aux frais d'organisation du concours départemental à hauteur de 1 000 €

- **aide à la mise en compétition ou à la présentation-vente** : prise en charge de 80 % d'une dépense plafonnée à 400 € sur les frais de pension-travail chez un professionnel, les engagements en concours ou en présentation-vente et les frais de transport

ACTIONS COLLECTIVES

- **journée de présentation d'étalons publics et privés pour toutes les races** : prise en charge des frais d'organisation et de communication d'une journée de présentation d'étalons publics et privés, dans la limite de 2 000 €
- **soutien aux démarches de promotion** :
 - filière chevaux de sport : prise en charge à hauteur de 50 % des frais de publicité, communication, tenue de stand sur des manifestations et salons équestres, dans la limite d'une aide annuelle de 2 200 € ;
 - filière chevaux de loisirs : prise en charge à hauteur de 50 % des frais de publicité, communication, tenue de stand sur des manifestations et salons équestres, dans la limite d'une aide annuelle de 1 500 € ;
 - filière chevaux de trait : prise en charge des frais de promotion de l'utilisation du cheval de trait dans le cadre du concours départemental équin, dans la limite d'une aide annuelle de 1 000 €.

BENEFICIAIRES

Éleveurs lotois adhérent à l'association anglo-arabe du Lot, à l'association des éleveurs de mérens et équidés de loisirs du Lot ou à l'association des éleveurs de chevaux lourds du Lot

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- Aides individualisées et payées directement par le Conseil général aux éleveurs
- Plafonnement des aides par éleveur à 5 000 € sur l'ensemble du programme

DOSSIER À PRODUIRE

Pour la demande

- Demande écrite
- Devis de l'opération

Pour le versement

- Demande écrite
- Justificatifs des dépenses réalisées
- Avis technique de la Chambre d'agriculture et des Haras nationaux

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction des Infrastructures et de l'Aménagement
Service Affaires économiques

En liaison avec la Chambre d'agriculture et les Haras nationaux.

OBSERVATIONS

Les dossiers sont élaborés par le technicien équin de la Chambre d'agriculture.